

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/533

DATE DE
CONVOCAATION

Le 29 mars 2024

OBJET :

ELECTION D'UN
NOUVEL ADJOINT AU
MAIRE SUITE A
DEMISSION

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 12

Votants : 14

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte-rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 03 avril 2024

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Nathalie SORTAIS

Procuration(s) : Madame Corinne TANGE donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Christophe VIGIER donne pouvoir à Monsieur Julien WHYTE

Excusé(s) : Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absent(s) : Madame Véronique PETIT, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Secrétaire de Séance : Monsieur Jacques GAUBOUR

oooooooooooo

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission de Monsieur José DA ROCHA de ses fonctions d'adjoint au Maire formulée par courrier en date du 02 mars 2024, adressé à Monsieur le Préfet du Val d'Oise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/279 du 26 mai 2020 déterminant le nombre d'adjoints fixé à 4 ;

Vu la délibération n° 2020/280 relative à l'élection des 4 adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté en date du 07 décembre 2020 donnant délégation de fonction et de signature du Maire à Monsieur José DA ROCHA, 4ème adjoint au Maire ;

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire dont la démission a été acceptée à compter du 18 mars 2024 par Monsieur le Sous-Préfet ;

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire ;

Vu la délibération n° 2020/279 du 26 mai 2020 fixant le nombre d'adjoint à quatre ;

Vu la délibération n° 2020/282 fixant le montant des indemnités aux Adjoints ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint ;

Monsieur le Maire rappelle que conformément au CGCT, l'élection d'un seul adjoint se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est composé d'un bureau électoral composé d'un secrétaire et de deux assesseurs.

Monsieur Jacques GAUBOUR été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mme Marguerite FONT et Monsieur Julien WHYTE.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

- *Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14*
- *Bulletins blancs : 0*
- *Bulletins nuls : 0*
- *Reste comme suffrages exprimés : 14*
- *Majorité absolue : 8*

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

DECIDE DE DECLARER élu Monsieur Ernest COLLOBER quatrième adjoint au Maire pour être immédiatement installé.

PRECISE que l'indemnité fixée par délibération n° 2020/282 lui sera versée ;

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#